



Syndicat mixte

Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc, La Bastide – 66 360 OLETTE

**TRAVAUX ET SUIVIS NATURALISTES DANS LE CADRE D' ACTIONS DE
RESTAURATION DE TOURBIERES DU PARC NATUREL REGIONAL DES
PYRENEES CATALANES**

Cahier des charges

TABLE DES MATIERES

1	Contexte et objet de l'étude	4
1.1	Contexte de la demande	4
1.1.1	Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et les zones humides	4
1.1.2	12 ^{ème} programme de l'Agence de l'Eau	4
1.1.3	POCTEFA RED.BIO	4
2	Objet du marché	6
2.1	Nature et objet de la prestation	6
2.2	Maître d'ouvrage	6
3	Prestations attendues	6
3.1	Lot 1 – Suivi entomologique	6
3.1.1	Description de la prestation	6
3.1.1	Organisation et suivi de la mission	6
3.2	Lot 2 – Suivi floristique	7
3.2.1	Description de la prestation	7
3.2.2	Organisation et suivi de la mission	7
3.3	Lot 3 - Travaux de restauration : mise en défens	8
3.3.1	Description de la prestation	8
3.3.2	Organisation et suivi de la mission	9
4	Conditions générales de réalisation des prestations	10
4.1	Organisation de la mission	10
4.1.1	Gouvernance	10
4.1.2	Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité	10
4.1.3	Attentions particulières	10
4.2	Contact	10
4.3	Financements des prestations	10
5	Modalités administratives	11
5.1	Maître d'ouvrage	11
5.2	Interlocuteurs	11
5.3	Objet du marché	11
5.4	Conditions de la consultation	11
5.4.1	Définition de la procédure	11
5.4.2	Enveloppe budgétaire	11
5.4.3	Décomposition en lots	11
5.4.4	Délais d'exécution et de livraison	12
5.4.5	Délai de validité des offres	12
5.5	Déroulement de la consultation	12
5.5.1	Dossier de consultation	12
5.5.2	Date limite de réception des offres et condition de remises	12
5.5.3	Contenu des offres	12
5.6	Examen des offres et sélection des candidatures	13
5.6.1	Sélection des candidatures	13
5.6.2	Jugement et classement des offres	13
5.6.3	Notification du marché	13
5.7	Modalités de règlement des prestations	13
5.7.1	Rémunération allouée	13

5.7.2	Facturation et paiement	13
5.8	Modalités d'interruption ou de suspension des missions	13
5.8.1	Interruption ou suspension des missions	13
5.8.2	Décès, incapacité civile, impossibilité physique, force majeure	13
5.8.3	Contestation	14
5.9	Renseignements complémentaires	14

1 CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

1.1 CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1.1 Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et les zones humides

Créé en mars 2004, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes est le premier parc naturel régional français sur le massif pyrénéen. Il s'étend sur 138 000 ha, s'étageant des fonds maraîchers et fruitiers des vallées basses du Conflent aux plus hauts sommets des Pyrénées-Orientales. Au confluent d'influences climatiques méditerranéennes, atlantiques et montagnardes, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes recèle une biodiversité très riche et caractérisée par un fort taux d'endémisme.

Avec plus de 1600 tourbières recensées sur son territoire, le Parc est caractérisé par une densité de zones humides tout à fait exceptionnelle à l'échelle du massif pyrénéen. De nombreuses espèces floristiques patrimoniales s'y développent, très rares pour certaines comme le Gaillet trifide ou la Ligulaire de Sibérie. La protection des zones humides est un objectif de la charte 2014-2029 du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. La protection de ces tourbières a été inscrite dans les documents d'urbanisme pour éviter toute projet d'aménagement sur ces secteurs. Si leur état de conservation est jugé globalement satisfaisant, certaines pressions localisées peuvent avoir un impact important notamment sur certaines tourbières avec un intérêt patrimonial particulièrement important. Ces différentes pressions sont notamment une pression de bétail localement trop importante, une fréquentation touristique et la proximité d'aménagement pouvant avoir une influence sur les tourbières à proximité. Le site classé des Bouillouses, géré par le Département des Pyrénées orientales, regroupe l'ensemble de ces enjeux et des actions de préservation et restauration des tourbières sont incluses dans le plan de gestion du site. Le Parc et le Département des Pyrénées orientales sont partenaires sur ces actions. Ce marché rentre dans le cadre de ce partenariat et concerne quatre tourbières du site classé des Bouillouses : la Bouillousette, Le Racou, La tourbière du lac d'Aude et la tourbière du lac de Pradelle (Fig 1.). Sur ces quatre sites, des travaux de mises en défens ont été ou seront réalisés afin de gérer l'accès du bétail (Fig 2.). Le Département des Pyrénées orientales a réalisé la mise en défens du lac de la Pradelle en 2024. Celle du Racou et de la Bouillousette est programmée pour 2025. La mise en défens du lac d'Aude sera réalisé au printemps 2026. Un suivi sera réalisé pour évaluer l'évolution de l'état de conservation de ces tourbières et évaluer l'efficacité des mesures de restauration.

1.1.2 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse soutient financièrement les actions du Parc naturel régional qui visent à préserver ou restaurer le bon fonctionnement des milieux humides et soutient également les actions de reconquêtes de la biodiversité. Elle met également à disposition la boîte à outils RhoMeo. Cette boîte à outils fourni aux acteurs et gestionnaires des zones humides du bassin des outils clés en main de suivi de l'état, des fonctions et des pressions des zones humides. Elle permet de mettre en place des suivis de l'évolution de l'état des fonctions des zones humides dont ils ont la responsabilité. Dans le cadre de ce marché, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est financeur du lot 1 sur la mise en œuvre d'indicateurs de la boîte à outils RhoMeo.

1.1.3 POCTEFA RED.BIO

Le projet RED.BIO est un projet transfrontalier co-financé par le programme Interreg VI-A Espagne-France-Andorre. Ce projet vise à concevoir et déployer un ensemble de solutions communes pour mieux concilier les usages socio-économiques et la préservation de la biodiversité sur trois milieux naturels (les milieux forestiers, agro-pastoraux et tourbeux). Le Parc est engagé dans ce programme sur les volets agro-pastoraux et tourbeux. L'objet de ce marché rentre dans le cadre de l'engagement du Parc sur le volet milieux tourbeux du projet. Dans le cadre de ce marché, le POCTEFA RED.BIO est financeur du lot 2 et 3 concernant la mise en d'un suivi floristique et les travaux de mise en défens d'une tourbière.

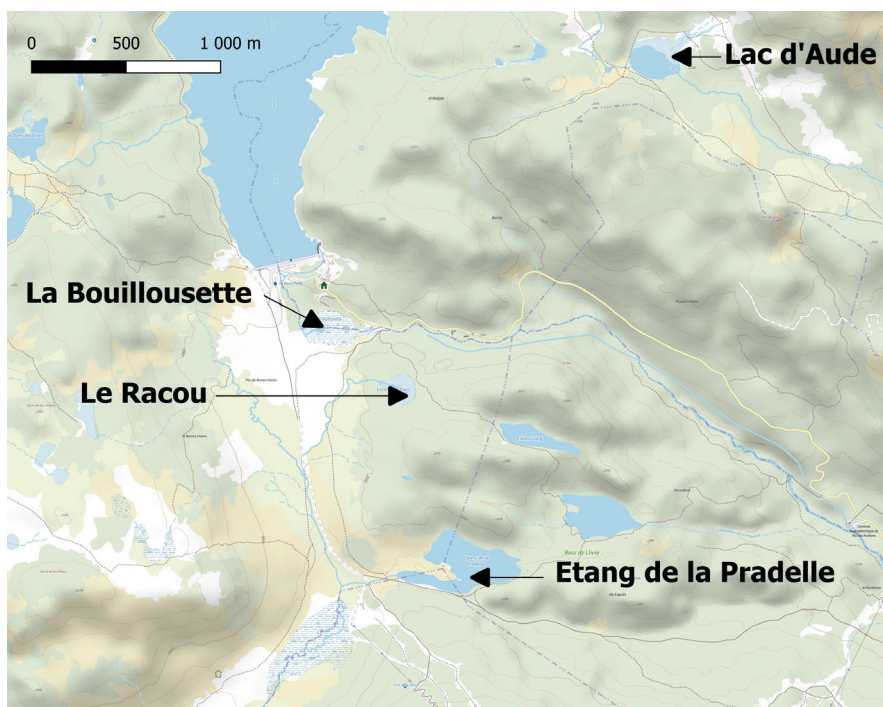


Fig 1. Localisation des quatre tourbières faisant l'objet de mesures de restauration et d'un suivi floristique et entomologique



Fig 2. Périmètre de mise en défens de la tourbière de la Bouillousette (en haut à gauche), du lac d'Aude (en haut à droite), du Racou (en bas à gauche) et du lac de la Pradelle (en bas à droite)

2 OBJET DU MARCHE

2.1 NATURE ET OBJET DE LA PRESTATION

La prestation vise en :

- la réalisation d'un diagnostic entomologique (lot 1) et floristique (lot 2) sur quatre tourbières du site classé des Bouillouses.
- La réalisation de travaux de mise en défens sur la tourbière du lac d'Aude (lot 3).

2.2 MAITRE D'OUVRAGE

Le Maître d'ouvrage de l'étude est le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

3 PRESTATIONS ATTENDUES

3.1 LOT 1 – SUIVI ENTOMOLOGIQUE (AGENCE EAU)

3.1.1 Description de la prestation

3.1.1.1 OBJECTIF

L'objectif est d'évaluer le peuplement d'odonates et d'orthoptères de tourbières en cours de restauration à partir d'indicateurs de la boîte à outils RhoMeo. Cette évaluation permettra de caractériser l'état initial des tourbières avant restauration et ont vocations à être ré-évaluer régulièrement pour suivre l'évolution de la tourbière. Le protocole Odonate (P06) est à réaliser sur trois tourbières et le protocole Orthoptère sur quatre tourbières (voir 3.1.1.1 ci-dessous)

3.1.1.2 MISSION

Le prestataire devra échantillonner l'ensemble des habitats disponibles pour les odonates et orthoptères à l'intérieur des secteurs qui sont ou seront mis en défens (voir Fig 2). Le prestataire doit proposer une méthodologie contextualisée mais qui doit permettre le calcul des indicateurs de la boîte à outil RhoMeo. Pour les odonates, la recherche ne doit pas se limiter aux imagos, une recherche des exuvies doit également être réalisée. Dans sa proposition, le prestataire doit préciser le nombre et les périodes envisagées pour la réalisation des observations. Il est attendu également la liste des paramètres relevés sur le terrain, les techniques d'observation et d'échantillonnage. Le prestataire devra réaliser une analyse des résultats notamment en évaluant les indicateurs « Intégrité du peuplement Odonates (I10) et « Humidité du milieu – Orthoptère » (I09). Il est attendu une note de synthèse permettant de restituer les résultats de terrain et d'évaluer la qualité de l'information collectée lors de la mise en œuvre du protocole

3.1.1 Organisation et suivi de la mission

3.1.1.1 LIEU D'INTERVENTION

Le protocole Odonate doit être appliqué sur trois sites : La **Bouillousette**, le **Raco** et la tourbière du **lac de Pradelles**. Attention : le protocole Orthoptère doit être réalisé sur ces trois sites et sur la tourbière du **lac d'Aude**.

3.1.1.2 CALENDRIER ET DELAI D'EXECUTION

Le prestataire devra tenir compte de la saisonnalité, de la phénologie des espèces, et de conditions météorologiques favorables. Les rendus seront à fournir avant le **31 octobre 2025**.

3.1.1.3 LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont :

- Note méthodologique précisant le protocole utilisé
- Note de synthèse avec une évaluation de l'information récoltée et le calcul des indicateurs Rhoméo
- Tableaux des résultats des inventaires
- Les données devront être transférées au Parc et au SINP en respectant le standard SOT v3.0.
- Photographies illustrant la réalisation des relevés, les différentes espèces rencontrées.
- Cartographie des relevés et observations

3.2 LOT 2 – SUIVI FLORISTIQUE (POCTEFA RED BIO)

3.2.1 Description de la prestation

3.2.1.1 OBJECTIF

L'objectif de la mission est de caractériser la flore des tourbières sur lesquelles des actions de restauration sont menées et de suivre l'évolution de cette flore suite à ces actions de restauration.

3.2.1.2 MISSION

Le protocole utilisé est celui partagé entre l'ensemble des partenaires du poctefa REDBIO (suite de GREEN). La mise en œuvre de ce protocole doit également permettre le calcul des indicateurs A02, A06 et A08 du protocole Flore (P02) de la boîte à outils RhoMeo.

La prestation consiste en la réalisation de relevés floristiques par placettes fixes sur quatre tourbières situées à proximité du lac des Bouillouses sur les communes des Angles, d'Angoustrine, de Bolquère et de Font-Romeu : la Bouillousette, le lac d'Aude, l'étang de Pradelle et l'étang du Racou (Fig 1 et 2). Dix placettes sont à réaliser par site soit quarante au total à répartir sur 1 à 3 transects par site. Ces relevés seront à réaliser sur deux années consécutives et sur les mêmes placettes. Une prélocalisation des placettes sera réalisée au préalable lors d'une visite de terrain avec le chargé de mission eau et espace naturel du Parc. Cette prélocalisation devra faire l'objet d'une géolocalisation centimétrique. La taille des placettes doit être comprise entre 1 et 2m mais être fixe pour toutes les placettes. Ce relevé inclura à minima la liste des espèces de flore vasculaire et le pourcentage de recouvrement absolu par espèce.

3.2.2 Organisation et suivi de la mission

3.2.2.1 LIEU D'INTERVENTION

Le protocole doit être appliqué sur quatre sites : La **Bouillousette**, le **Raco**, la tourbière du **lac de Pradelles** et la tourbière du **lac d'Aude**.

3.2.2.2 CALENDRIER ET DELAI D'EXECUTION

Une première expertise de terrain doit être réalisée **entre le 1 juillet et le 31 août 2025** et une seconde **entre le 1 juillet et le 31 août 2026**. Les livrables sont à rendre au plus tard au **30 septembre 2026**.

3.2.2.3 LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont :

- Note méthodologique précisant le protocole utilisé,
- Note de synthèse avec une évaluation de l'information récoltée
- Photographies illustrant la réalisation des relevés, les différents habitats et espèces végétales rencontrées.
- Tableaux des résultats des relevés floristiques
- Coordonnées GPS centimétriques des placettes
- Les données devront être transférée au Parc et au SINP en respectant le standard SOT v3.0.
- Cartographie des relevés et observations

3.3 LOT 3 - TRAVAUX DE RESTAURATION : MISE EN DEFENS (POCTEFA RED BIO)

3.3.1 Description de la prestation

3.3.1.1 OBJECTIF

L'objectif est de mettre en défens la tourbière du lac d'Aude (les Angles) par la pose d'une clôture pour contrôler l'accès du bétail à la tourbière située au nord du lac.

3.3.1.2 MISSION

La prestation consiste en la pose d'une clôture agricole. Cette clôture devra être réalisée à partir de piquets acacia et de deux rangées de fil équipé d'un électrificateur solaire. Le linéaire de clôture est de 600m (voir figure ci-dessous). Une porte « fil » devra être prévue pour permettre un accès temporaire au bétail. La prestation inclut la fourniture et la pose des matériaux (clôture + électrification).

Le site est inclus au sein du site Natura 2000 « Capcir-Cartlit-Campcardos » et du site classé des Bouillouses. Une attention particulière devra donc être portée pour préserver la tourbière, son environnement immédiat et la qualité paysagère du site. Dans la mesure du possible la pose cherchera à valoriser des structures naturelles existantes (roches, arbres) pour limiter le nombre de piquets et favoriser son ancrage au sol.

Le prestataire devra préciser les modalités techniques de mise en œuvre des travaux notamment les précautions prises pour limiter l'impact sur le milieu que ce soit pour la livraison des matériaux que pour leur mise en place.

Une visite de terrain sera réalisé avant d'engager les travaux.



Fig 3. Tracé de la clôture pour la mise en défens de la tourbière du lac d'Aude

3.3.2 Organisation et suivi de la mission

3.3.2.1 LIEU D'INTERVENTION

Les travaux sont réalisés sur la tourbière du **lac d'Aude**.

3.3.2.2 CALENDRIER ET DELAI D'EXECUTION

Ces travaux devront être réalisés au **printemps 2026** et finalisé au plus tard **fin mai 2026**.

4 CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DES PRESTATIONS

4.1 ORGANISATION DE LA MISSION

4.1.1 Gouvernance

Le chargé de mission Eau et espaces naturels suivra la mission. Le contact technique référent est disponible ci-après. Avant le lancement de la mission, un temps d'échange avec le chargé de mission est à prévoir. Le prestataire tiendra régulièrement le maître d'ouvrage informé sur l'avancée de la mission.

4.1.2 Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité

Le Parc est destinataire de tous les documents réalisés (exemplaire papier et fichier numérique). Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin à des fins non commerciales.

Le prestataire qui recueille les données de terrain cède au Parc les droits patrimoniaux des données et photographies réalisées dans le cadre de cette étude. Toute utilisation des résultats et photographies de l'étude à des fins de communication, d'information, de sensibilisation, de pédagogie et de sensibilisation au patrimoine naturel est autorisée lorsque ceux-ci sont utilisés dans un but non commercial.

4.1.3 Attentions particulières

Le prestataire sera tenu de créditer les auteur.ice.s des données exploitées.

4.2 CONTACT

Le responsable technique de la mission est Olivier Montreuil, chargé de mission Eau et espaces naturels : 04 30 95 03 44 – olivier.montreuil@parc-pyrenees-catalanes.fr

4.3 FINANCEMENTS DES PRESTATIONS

Les prestations de travaux et de suivi botanique sont financées par le **Poctefa RedBio**. La prestation de suivi entomologique est financée par l'**Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**.

5 MODALITES ADMINISTRATIVES

5.1 MAITRE D'OUVRAGE

Dans le cadre de ce marché, le maître d'ouvrage est :

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc

La Bastide

66 360 OLETTE

Tél : 04.68.04.97.60

Mail : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

5.2 INTERLOCUTEURS

Le responsable du marché est Monsieur le Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

5.3 OBJET DU MARCHE

Le présent cahier des charges concerne les 3 lots tels que décrits ci-dessus.

5.4 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

5.4.1 Définition de la procédure

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en établissant un cahier des charges, afin de garantir la qualité technique recherchée, avec publication sur le site internet du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et envoi du cahier des charges par mails aux prestataires/organismes.

5.4.2 Enveloppe budgétaire

L'enveloppe allouée pour les différents lots devra respecter le budget alloué aux programmes. Toute offre supérieure au maximum ne sera pas étudiée. Le budget proposé doit prendre en compte l'ensemble des frais, notamment le cas échéant les frais de déplacement (incluant déplacement – repas – hébergement).

5.4.3 Décomposition en lots

Le marché est décomposé en 3 lots. Il est rappelé la possibilité de souscrire à un ou plusieurs lots.

5.4.4 Délais d'exécution et de livraison

L'ensemble des prestations mentionnées y compris livrables et facturations sont attendues conformément au calendrier décrit dans le cahier des charges.

5.4.5 Délai de validité des offres

Délai de validité 120 jours.

5.5 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

5.5.1 Dossier de consultation

Le dossier de consultation, disponible sur le site Internet du PNR PC, comprend le présent cahier des charges.

5.5.2 Date limite de réception des offres et condition de remises

Les offres sont à envoyer avant le **28 avril 2025 à 12h00** à l'adresse suivante : olivier.montreuil@parc-pyrenees-catalanes.fr copie patricia.oster@parc-pyrenees-catalanes.fr.

Les dossiers qui seront reçus après cette limite ne seront pas analysés.

5.5.3 Contenu des offres

L'offre comprendra :

- Le présent cahier des charges signé.
- Un devis détaillé indiquant le coût (en euros HT, TVA et TTC) pour la réalisation de la prestation.
- Une note technique détaillée reprenant et précisant au besoin les éléments figurant au cahier des charges et les modalités de leur mise en œuvre, en précisant d'éventuelles variantes et options. Une attention particulière sera portée à la démarche du candidat dans la mise en œuvre de la mission et comptera pour en évaluer la valeur technique de l'offre.
- Un calendrier de réalisation du marché.
- Le bordereau des prix pour les différentes variantes et options (secteurs supplémentaires). Les prix (HT, TVA, TTC) intégrant l'ensemble des coûts annexes liés à cette prestation : déplacement, participation aux réunions, réalisations des études et rendus des éléments demandés dans le cahier des charges.
- Les CV de l'équipe intervenante.
- Une attestation d'absence de conflits d'intérêt.

5.6 EXAMEN DES OFFRES ET SELECTION DES CANDIDATURES

5.6.1 Sélection des candidatures

Seules les candidatures reçues dans les délais indiqués ci-dessus et ne dépassant pas le plafond budgétaire estimé à ne pas dépasser seront analysées. Si des éléments sont manquants, le maître d'ouvrage pourra les demander.

5.6.2 Jugement et classement des offres

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

- Valeur technique (description de l'équipe projet, maîtrise des protocoles, expériences similaires, propositions de préconisations environnementales, démarche environnementale): 70 points.
- Prix : 30 points.

5.6.3 Notification du marché

Après attribution, le PNR PC avise par écrit les candidats non retenus et notifiera le marché aux titulaires des différents lots, après le délai réglementaire. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de déclarer, à tout moment, tout ou partie de la consultation sans suite.

5.7 MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

Les actions de restauration et le suivi botanique des tourbières du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes est réalisé dans le cadre du POCTEFA Red Bio. Le suivi entomologique est réalisé dans le cadre de la feuille de route de l'Agence d'Eau Rhône Méditerranée Corse. Le présent marché est situé dans ce cadre financier et administratif.

5.7.1 Rémunération allouée

Les prix unitaires sont réputés établis à la date de signature de la commande incluant tous frais annexes nécessaires à la mission.

5.7.2 Facturation et paiement

Le paiement sera effectué sur réception des factures correspondantes. La facture du solde de la prestation sera transmise au PNR PC obligatoirement avant le 01 novembre 2025 pour le lot 1 et le 01 novembre 2026 pour les lots 2 et 3.

5.8 MODALITES D'INTERRUPTION OU DE SUSPENSION DES MISSIONS

5.8.1 Interruption ou suspension des missions

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de suspendre temporairement ou définitivement les études soit de sa propre initiative, soit à la demande du prestataire après acceptation.

La décision d'arrêter temporairement l'exécution des prestations (dans l'attente, par exemple, des résultats d'une autre étude menée en parallèle) ne donne lieu à aucune indemnité. Elle suspend seulement les délais d'exécution. La décision d'arrêter définitivement l'étude induit la rémunération du prestataire au prorata des missions effectuées et des livrables produits.

5.8.2 Décès, incapacité civile, impossibilité physique, force majeure

En cas de décès, d'incapacité physique du prestataire de remplir ses obligations ou cas de force majeure, la commande est annulée sans indemnité.

5.8.3 Contestation

Toute contestation survenant entre les deux parties au sujet de l'exécution de l'étude est réglée par la procédure suivante : chacune des parties soumet d'abord à l'autre le motif de contestation, par écrit, en lui fixant un délai de réponse dans les quinze jours. En cas de désaccord, la contestation est portée devant le Tribunal Administratif.

5.9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, l'interlocuteur à disposition des candidats est Olivier Montreuil, chargé de mission Eau et espaces naturels : 04 30 95 03 44 – olivier.montreuil@parc-pyrenees-catalanes.fr.

Pour acceptation du présent cahier des charges,

Le candidat,

En date du :

Signature



Le projet RED-BIO a été cofinancé à hauteur de 65% par l'Union Européenne à travers le Programme Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027). L'objectif de POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de la zone frontalière Espagne-France-Andorre. RED-BIO compte

également sur le cofinancement de l'Etat Français (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire et Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée et du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

